

Plus de postes de professeurs supprimés qu’attendu

Pour la rentrée 2026, selon la répartition par académie, le premier degré perdra 2 200 postes, le second 1 800

Les représentants de la communauté éducative avaient beau savoir que le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 prévoyait des suppressions de postes d’enseignants titulaires, ils n’en ont pas moins été décontenancés par l’ampleur des retraits d’emplois pour la rentrée 2026. Avec un mois de retard sur le calendrier habituellement millimétré de l’éducation nationale, en raison de l’absence de budget, le ministère a présenté, lors d’un comité social d’administration organisé lundi 26 janvier, la traditionnelle répartition des moyens entre académies pour l’année scolaire à venir. Et le coup de rabot est plus important qu’attendu.

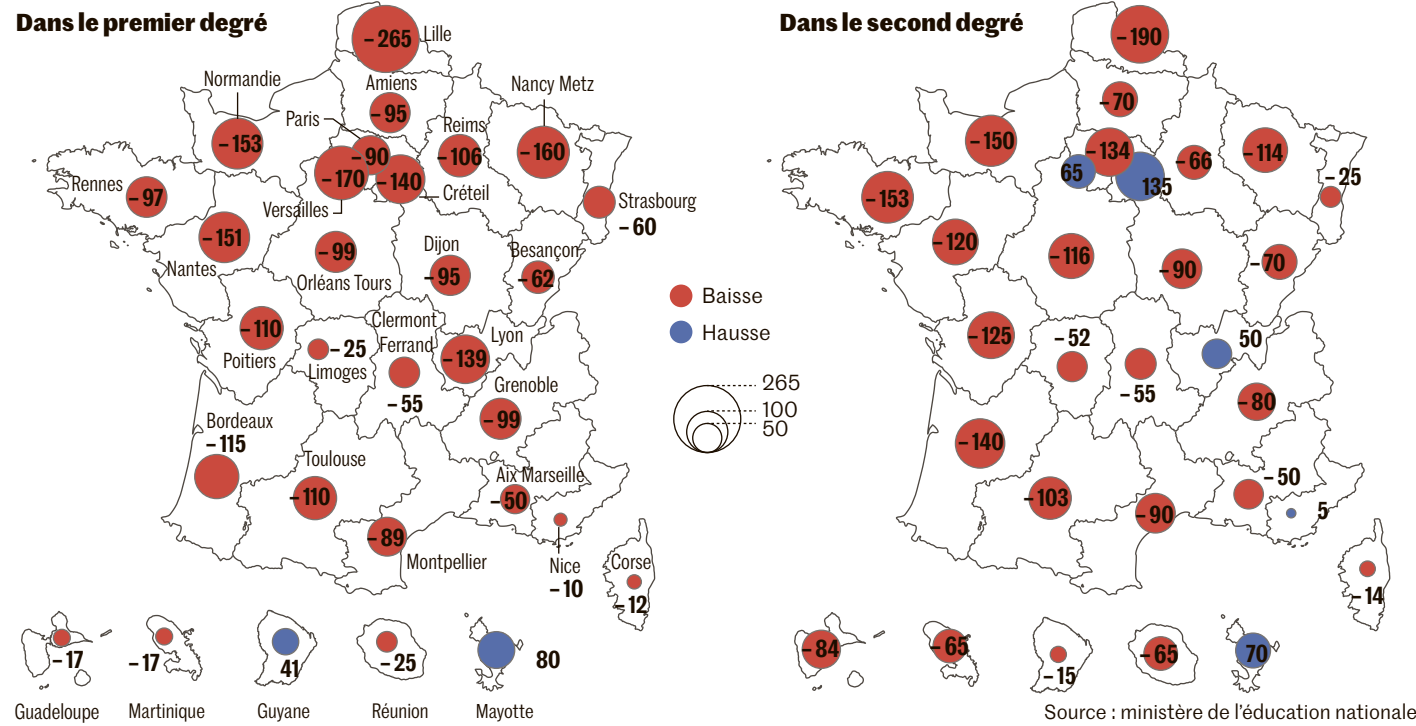
Selon les documents fournis aux organisations syndicales, que *Le Monde* a pu consulter, à la rentrée 2026, les écoles primaires publiques perdront ainsi 2 229 « *moyens d’enseignement* », ainsi que sont désignés les professeurs titulaires ou stagiaires chargés de classes. Les collèges et lycées, plus de 1 800. C’est davantage que ce que laissait présager le projet de loi de finances 2026, lequel prévoit 1 891 suppressions de postes de titulaires dans le premier degré public, 1 365 dans le second degré public.

Chiffres « affolants »

Ces éléments « *ont été soumis [au] comité à titre prévisionnel (...) sous réserve de l’adoption définitive de la loi* », a précisé le ministère dans un communiqué. Si le PLF, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité au titre de l’article 49.3 de la Constitution, est adopté, cette répartition ne devrait cependant pas être remaniée.

Dans le premier degré, aucune des 30 académies, sauf Mayotte et la Guyane, n’échappe aux suppressions d’emplois, qui dépassent la centaine pour un tiers d’entre elles. C’est le cas à Lille, qui

Evolution des moyens d’enseignement à la rentrée scolaire 2026, en équivalent temps plein, par académie



perd jusqu’à 265 « *moyens d’enseignement* », Versailles (– 170), Nancy-Metz (– 160), la Normandie (– 153), Nantes (– 151), ou encore à Créteil (– 140) et Lyon (– 139). « *En 2025, 470 suppressions d’emplois avaient conduit, selon notre recensement, à 2 000 fermetures de classe sur tout le territoire* », rappelle Aurélie Gagnier, à la tête du SNUipp-FSU, première force syndicale du primaire. « *Avec presque cinq fois plus de postes retirés, la carte scolaire va être particulièrement douloureuse* », anticipe-t-elle, qualifiant les chiffres de 2026, jamais atteints depuis quinze ans dans le premier degré, d’« *affolants* ».

Dans le second degré, les académies de Créteil (+ 135), Versailles

La Rue de Grenelle justifie les réductions de postes par la forte baisse du nombre d’élèves

(+ 65), Lyon (+ 50), Mayotte (+ 70) et Nice (+ 5) obtiennent des postes supplémentaires, bien que dans une moindre mesure qu’en 2025. Toutes les autres académies verront leurs effectifs amputés : celle de Toulouse, qui avait bénéficié de 12 postes en 2025, s’en voit par

exemple retirer 103 pour 2026 ; celle de Bordeaux, qui avait perdu 47 postes, devra absorber 140 suppressions. « *C’est la douche froide*, résume Sophie Vénétitay, du SNES-FSU. *Le feuilleton politique du budget a occulté les réalités derrière ces débats, le réveil va être brutal.* » Le ministère n’a pas communiqué sur la répartition présentée lundi, ni expliqué les raisons de la baisse plus importante qu’attendu des moyens d’enseignements.

Dans les documents fournis aux syndicats, la Rue de Grenelle justifie les réductions de postes par la forte baisse du nombre d’élèves – ils seront 107 600 de moins en primaire à la rentrée 2026, 29 100 dans le second

degré –, qu’elle assure ne pas répercuter entièrement, du moins dans le premier degré. Les graphiques soulignent ainsi une amélioration du taux d’encadrement dans les écoles. Dans son bref communiqué, le ministère met également en avant un budget en augmentation (de 200 millions d’euros) et la création de 7 900 emplois de stagiaires pour financer la réforme de la formation des enseignants.

« Politique inadaptée »

Mais ces arguments ne convainquent pas les représentants syndicaux. « *Dans le second degré, on a supprimé 10 000 postes entre 2017 et 2022, alors que la démographie augmentait !* », s’insurge

Sophie Vénétitay. « *Ces retraits de postes sont catastrophiques*, dénonce aussi Elisabeth Allain-Moreno, du SE-UNSA. *Peu importe la démographie, nous avons besoin de moyens pour réparer ce qu’une politique éducative inadaptée depuis 2017 a généré.* »

Les arbitrages présentés lundi tendent la préparation d’une rentrée qui accuse déjà un retard important. Les académies ont besoin de connaître dès le début de l’année civile les moyens dont elles disposeront en septembre pour les répartir dans les écoles, collèges et lycées, et ainsi déterminer avant le mois de mars les ouvertures ou fermetures de classes, et les besoins en professeurs dans chaque établissement.

De cette cartographie découle la géographie des mutations des enseignants, lesquels doivent pouvoir faire leurs vœux d’affectation au sein des académies et des départements à partir de la mi-mars afin que les résultats soient connus au mois de juin. Le SNPDEN-UNSA, majoritaire chez les chefs d’établissement, a fait part, le 22 janvier, de son « *inquiétude* » quant au respect de ce calendrier, si le budget était voté trop tardivement pour que toutes les instances puissent être réunies dans les collèges et lycées. La répartition des moyens permet également à ces derniers d’organiser l’année à venir à partir de ceux qui leur sont alloués et sur lesquels ils n’ont, pour l’heure, pas de visibilité, notamment en collège.

Dans le premier degré s’ajoute l’enjeu des élections municipales, qui devraient engendrer un délai dans l’élaboration des cartes scolaires afin que les nouvelles équipes puissent y participer. Au sein de l’éducation nationale, le printemps 2026 s’annonce sous tension. ■

ELÉA POMMIERS

« La situation de mon université, c’est bien du Zola »

La présidente de l’université Paul-Valéry, à Montpellier, Anne Fraïsse, tire la sonnette d’alarme dans une lettre envoyée, lundi, au chef de l’Etat

Le style est direct, les mots sont abrupts. L’initiative de la présidente de l’université Paul-Valéry, à Montpellier, n’a qu’un seul objet : faire savoir au chef de l’Etat « *ce que travailler dans une université sous-encadrée veut dire réellement au quotidien* ». « *Savoir et se taire, c’est être complice, je ne peux pas taire cette injustice* », expose Anne Fraïsse dans sa lettre à Emmanuel Macron, envoyée lundi 26 janvier, que *Le Monde* a pu lire en amont.

La missive fait figure d’acte désespéré, alors qu’ont commencé, le 8 janvier, les Assises du financement des universités, un événement duquel le ministre de l’enseignement supérieur, Philippe

Baptiste, compte tirer un « *diagnostic partagé, rigoureux et incontestable sur la situation financière des universités* ». A l’automne 2025, au moment des débats budgétaires, le ministre avait souhaité relativiser la situation des universités, lors de son audition devant la commission de la culture et de l’éducation au Sénat : « *Ce n’est pas Zola non plus* », avait-il estimé, suscitant un tollé dans la communauté universitaire. Rappelons que le Conseil d’analyse économique, qui conseille Matignon, avait considéré en décembre 2021 les universités comme « *sous-financées* » depuis les années 2010.

« *La situation de mon université, c’est bien du Zola*, Monsieur le Pré-

sident », tranche Anne Fraïsse, qui est l’une des présidentes d’établissement les plus aguerries, avec un premier mandat commencé en 2008, qui s’est poursuivi jusqu’en 2016, puis un autre à nouveau en 2020. L’université Paul-Valéry compte parmi les moins dotées financièrement et en postes de France, onze départements disciplinaires fonctionnant avec seulement 50 %, voire 40 %, d’enseignants titulaires.

« *Que se passe-t-il quand, à la rentrée, 20 [groupes de travaux dirigés] de 45 étudiants n’ont pas d’enseignant dans un même département ?*, interroge-t-elle. *Pour ne pas pénaliser leurs étudiants, ce sont les professeurs et les maîtres*

de conférences qui assurent ces groupes en plus de leur service. » Soit plus de 16 500 heures réparties entre 75 enseignants-chercheurs qui se retrouvent quasi en double service, ou plus.

Arbitrage tenu secret

« *Depuis plus de dix ans, nous sommes en surchauffe, en travail forcé, en déséquilibre permanent, jamais sûrs d’arriver à remplir nos missions, faute de bras. Nous l’avons dit, répété, crié : il est urgent de créer des postes, de revenir à des dotations pour charges de service public à la hauteur du nombre d’étudiants accueillis, de rétablir un modèle d’allocation des moyens qui répare les injustices,*

qui soit clair et transparent », décrit la présidente.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, rappelle-t-elle, les dotations annuelles que l’Etat attribue aux universités résultent d’un arbitrage tenu secret. « *Nous restons depuis quinze ans le seul pays d’Europe où l’argent de l’Etat est distribué aux universités sans critères connus, dans la plus totale opacité et injustice*, illustre Anne Fraïsse. *Pour un étudiant de même discipline, une université peut recevoir deux fois moins qu’une autre. Pourquoi ? Personne ne le sait.* »

Au motif que l’établissement présente un budget en déficit, les recrutements d’enseignants-chercheurs et de personnels techni-

ques et administratifs s’en trouvent bloqués par le ministère de l’enseignement supérieur, ce qu’Anne Fraïsse qualifie de « *chantage* ». « *Pas d’argent, pas de postes (...), et on reprend la boucle comme des hamsters qui tournent dans leur roue* », déplore la présidente qui implore le chef de l’Etat de « *changer* » la donne, tant « *les conséquences sont funestes* ».

Les mots se succèdent, de plus en plus graves. Anne Fraïsse alerte sur la santé de ses équipes. Ces cinq dernières années, « *il y a eu quatre suicides de personnels titulaires (le précédent remontait à vingt-cinq ans), trois crises cardiaques au travail, deux AVC [au bureau], sans compter les arrêts de travail longue maladie pour burn-out*, énumère-t-elle. *Certes, ces décès ont des causes multiples, mais les statistiques sont là et ce bilan pour une université de 1 003 titulaires (576 enseignants et 427 administratifs) pour 23 000 étudiants révèle des conditions de travail insupportables.* »

« *Vous savez maintenant ce que zéro création de postes veut dire pour une université comme la mienne* », conclut la présidente de l’université Paul-Valéry, à l’attention d’Emmanuel Macron. « *On meurt dans mon université. D’excès de travail, de stress, d’usure, de désespoir, d’indifférence* », écrit-elle encore avant de saluer, d’une façon singulière et désespérée, le chef de l’Etat « *comme les gladiateurs saluaient celui qui finançait les jeux et présidait à leur destinée : “Morituri te salutant” (“ceux qui vont mourir te saluent”)* ». ■

SOAZIG LE NEVÉ

Des Assises pour « objectiver » le mode de financement des universités

FALLAIT-IL en passer par des Assises ? Pour présenter la situation budgétaire des universités, tout a été dit ou presque, alors que près de 100 % des universités ont voté un budget en déficit pour 2026 et que le niveau de dépense publique par étudiant, en euros constants, ne cesse de baisser depuis les années 2010.

Qu’à cela ne tienne : le 8 janvier, une feuille de route a été confiée à Gilles Roussel, président sortant de l’université Gustave-Eiffel, et à Jérôme Fournel, inspecteur général des finances, par le ministre de l’enseignement supérieur, Philippe Baptiste, et la ministre des comptes publics, Amélie de Montchalin. Les deux pilotes des Assises ont six mois pour « *bâti*r un socle d’analyse partagé et objectif sur la réalité du financement des universités, leurs contraintes structurelles et

leurs leviers d’action », prévoit la lettre de mission. « *Voilà une bien curieuse intention. Est-ce à dire que les services de l’Etat ignorent la situation financière des établissements sous leur tutelle ? Qu’ils naviguent à vue dans le brouillard ?* », a ironisé dans un communiqué, jeudi 22 janvier, le syndicat d’enseignants-chercheurs Snesup-FSU, qui appelle le personnel à « *s’opposer au plan social dans l’enseignement supérieur et la recherche* ».

Perspective « antinomique »

Pour sa part, le président de l’université de Bordeaux veut croire à un « *exercice vertueux* ». « *J’aimerais que ces Assises permettent de sortir de visions caricaturales du ministère qui ont tendance à crispier les relations avec les universités*, confie Dean Lewis. *Qu’on ne se renvoie pas des récits*

sur les 5 milliards d’euros investis ces dix dernières années, alors que 2,5 milliards ont été neutralisés par l’inflation et que 2,5 milliards sont des financements France 2030, qui sont fléchés. »

Ces travaux s’inscrivent dans un cadre plus large, marqué par la généralisation en 2026 des contrats d’objectifs, de moyens et de performance, chaque université voyant 100 % de sa dotation financière conditionnés à l’atteinte d’objectifs prédéfinis avec le rectorat. Une perspective « *antinomique* » avec la revendication du Snesup-FSU de construire un nouveau modèle d’allocation des moyens qui tienne compte des besoins exprimés par chaque établissement et qui réduise les inégalités de dotation par étudiant.

Le premier ministre, Sébastien Lecornu, a tenu à afficher, le 16 janvier, une

nouvelle « *priorité à la jeunesse et au respect de la LPR [loi de programmation de la recherche]* », dont la trajectoire financière n’a pas été respectée depuis 2020. Un point en haut de la liste de ceux qui lui ont permis d’échapper à la censure, grâce à un accord avec le Parti socialiste. Un amendement gouvernemental prévoit ainsi d’abonder le budget de l’enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 234 millions d’euros supplémentaires. Dont 30 millions d’euros destinés à élargir à tous les étudiants l’accès au repas à 1 euro dans les restaurants universitaires. Une mesure que le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) avait évaluée à 90 millions d’euros et qui s’annonce des plus délicates à mettre en place. ■

S. L. N.